



SERVICE ANIMATION
SALLE DES FETES DE VOIRON / SAISON 2025 - 2026

FICHE A RETOURNER PAR MAIL A mda@ville-voiron.fr AVANT LE 14 MARS 2025

INFORMATIONS OBLIGATOIRES :

NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION (siège social) :

PRESIDENT :

NOM ET PRENOM :

NUMERO DE PORTABLE :

E-MAIL :

AUTRE :

O TRESORIER O SECRETAIRE O MEMBRE

NOM ET PRENOM :

NUMERO DE PORTABLE :

E-MAIL :

REFERENT RESERVATION

E-MAIL :

EVENEMENTS POUR LA SAISON DU 01.09.2025 AU 30.06.2026

	TYPE D'EVENEMENT (concert, loto, pucier, expo,..)	DATE SOUHAITEE	AUTRES DATES ENVISAGEES	NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES/ENTREE GRATUITE OU PAYANTE
EVENEMENT 1				
EVENEMENT 2				
EVENEMENT 3				
EVENEMENT 4				

REUNION D'ATTRIBUTION MERCREDI 16 AVRIL A 16 H
MAISON DES ASSOCIATIONS - PLACE STALINGRAD - SALLE DES TROUPES

04 57 56 01 21 mda@ville-voiron.fr

RGPD - Mention légale à inscrire sur tous les documents de collecte de données personnelles

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement, par la commune de Voiron, encadré par les obligations du règlement européen (RGPD).

Ces informations ne sont utilisées que dans le cadre strictement nécessaire à l'utilisation des salles de la Mairie de Voiron.

Ces données sont collectées pour l'échange avec le service de locations de salles.

Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre inscription au service.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, (Règlement UE 2016/679) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel en Français au Responsable de Traitement de la mairie de Voiron en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto verso de votre pièce d'identité à l'adresse suivante : Mairie de Voiron 12 rue Mainssieux 38500 VOIRON ou au Délégué à la protection des données (DPO) à dpo.voiron@lg-partenaires.fr

Nous disposons d'un délai d'un mois pour répondre à toute demande relative à l'exercice de vos droits.

Ce délai peut être prorogé de deux mois, en raison de la complexité ou du trop grand nombre de demandes.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles ou auprès de la CNIL.